



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

DECISION N° 2017 - S – 05

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 16 mars 2017 nommant Madame Marie GUITTARD directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU l'arrêté interministériel du 3 mars 2017 des ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture affectant M. André BARLIER auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité en qualité de directeur adjoint,

DECIDE

- ARTICLE UNIQUE -

A compter du 18 avril 2017, délégation permanente est donnée à Monsieur André BARLIER, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité tous actes, décisions ou correspondances, à l'exception des actes de recrutements et de licenciements.

Fait à Montreuil, le 18 avril 2017

La Directrice de l'INAO

Marie GUITTARD

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003

93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE

TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04

www.inao.gouv.fr